



27 janvier 2004

Circulaire*

Circulaire du Secrétaire général adjoint à la gestion

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: Mise en place du dispositif US-VISIT aux États-Unis

1. À la suite de la mise en place, le 5 janvier 2004, du dispositif US-VISIT (United States Visitor and Immigrant Status Indicator Technology) par le Département américain de la sécurité intérieure, les voyageurs étrangers se rendant aux États-Unis d'Amérique autres que les personnes bénéficiant d'un régime de dispense de visa se font prendre leurs empreintes digitales et sont photographiés à leur arrivée dans le pays ou lorsqu'ils en repartent.
2. Le Bureau du Conseiller juridique a reçu des autorités américaines compétentes l'assurance que cette mesure ne s'applique pas aux fonctionnaires des Nations Unies et aux personnes à leur charge détenteurs d'un visa G.
3. Les fonctionnaires qui rencontreraient des difficultés sont priés de se mettre aussitôt en rapport avec le Bureau du Conseiller juridique.
4. Les mesures d'exception relatives à l'immatriculation des nationaux de certains pays aux États-Unis n'étant plus applicables, la circulaire ST/IC/2003/15 est remplacée par la présente.

* La présente circulaire sera en vigueur jusqu'à nouvel avis.

